

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice: 19
- présents : 17
- votants : 17
- absents : 2

Du mardi 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 19 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le quorum est atteint.

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT) :

2023/DEC/102 du 23 novembre 2023 : Attribution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatives aux installations de chauffage de la Commune de Bourbonne les Bains.

2023/DEC/103 du 11 décembre 2023 : Droit de préemption urbain au 37 bis Avenue de la Gare - lot numéro 16 à Bourbonne les Bains pour un montant de 15 900.00 €.

2023/DEC/104 du 11 décembre 2023 : Droit de préemption urbain au VC 1^{ère} cour des Capucins à Bourbonne les Bains pour un montant de 5 300.00 €.

2023/DEC/105 du 11 décembre 2023 : Droit de préemption urbain sis « Les Capucins » à Bourbonne les Bains pour un montant de 150.00 €.

2023/DEC/106 du 11 décembre 2023 : Droit de préemption urbain au 83 Grande Rue à Bourbonne les Bains pour un montant de 35 000.00 €.

2023/DEC/107 du 11 décembre 2023 : Droit de préemption urbain au lieudit « Le Château » à Bourbonne les Bains pour un montant de 2 000.00 €.

2023/DEC/108 du 11 décembre 2023 : Droit de préemption urbain au 14 route de Champlitte à Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains pour un montant de 110 000.00 €.

DELIBERATION N°DEL-2023-102 : Décision modificative n°5 au Budget Principal au titre de l'année 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°5 au Budget Principal au titre de l'année 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces modifications.

DELIBERATION N°DEL-2023-103 : Demande d'avis sur le transfert de la compétence « Police de la publicité extérieure »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De donner un avis favorable concernant la compétence liée à l'exercice du pouvoir de police de la publicité extérieure sur le territoire communal,
- De donner tout pouvoir au Maire pour prendre l'arrêté municipal correspondant.

DELIBERATION N°DEL-2023-104 : Demande de suppression de l'emplacement réservé n°11 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Bourbonne les Bains relatif au projet de construction de la Gendarmerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De supprimer l'emplacement réservé n°11 du Plan Local d'Urbanisme de Bourbonne les Bains,
- D'autoriser la construction de la gendarmerie sur la parcelle cadastrée section D 2485.

DELIBERATION N°DEL-2023-105 : Autorisation de lancement du marché concernant l'extension du réseau d'adduction en eau potable et incendie - Zone du Breuil - Route de Franche Comté à Bourbonne les Bains et approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire pour l'établissement des marchés de travaux d'assainissement et d'eau potable,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer le marché de travaux concernant l'extension du réseau AEP, du réseau d'incendie et le prolongement du cheminement piéton en lien avec la nouvelle construction de l'unité commerciale et les travaux de création d'une nouvelle voie d'accès sur la Zone du Breuil – Route de Franche Comté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir en ce dossier.

DELIBERATION N°DEL-2023-106 : Approbation d'une demande de subvention émanant de l'Association Égalité-Santé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 11 CONTRE et 6 POUR, décide de ne pas accorder de subvention à l'association Égalité-Santé.

DELIBERATION N°DEL-2023-107 : Demande d'avis concernant un dossier de demande d'enregistrement d'une installation de méthanisation au titre de la législation des installations classées SAS BLB AGRI-BIOGAZ

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 9 CONTRE, 5 POUR et 3 BLANCS, décide de donner un avis défavorable à la demande d'enregistrement d'une installation de méthanisation au titre de la législation des installations classées SAS BLB AGRI-BIOGAZ.

DELIBERATION N°DEL-2023-108 : Fonds de concours pour le projet de groupe scolaire de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De délibérer en concordance avec la Communauté de Communes des Savoir-Faire conformément à sa délibération n°2022-112 du 21 juillet 2022,
- D'attribuer un fonds de concours dans le cadre du projet de construction d'un groupe scolaire dans la Commune de Bourbonne les Bains à hauteur de 1 706 766.00 € HT soit 20 % pour une opération d'un montant total de 8 533 833.00 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION N°DEL-2023-109 : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) - Modification des modalités du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sur la Commune de Bourbonne les Bains relatif à la délibération n° DEL-2021-6 du 05 février 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De maintenir les dispositions de la délibération susvisée en cas d'absence pour CMO et CITIS,
- Qu'en cas de congé longue maladie ou de congé longue durée, l'Indemnité de Fonctions, Sujétions et Expertise (IFSE) n'est pas maintenue,
- Que le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ne peut être modulé en fonction des absences quelles qu'elles soient (CMO, CITIS, CLM, CLD, CGM). Seuls les critères de modulation prévus en fonction de l'engagement professionnel et la manière de servir déterminés dans la délibération susvisée s'appliquent.

DELIBERATION N°DEL-2023-110 : Gratification pour un départ à la retraite d'un agent de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la gratification, sous forme de bon d'achat de 500.00 € à un agent pour son départ à la retraite et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Séance ouverte à 20h30

Séance levée à 21h10

Extrait affiché le 22 décembre 2023

Fait à Bourbonne les Bains,

Le 22 décembre 2023

La Secrétaire,



Monsieur André NOIROT

Madame Amélie MOLTER